

Arrêté du 21 août 2013 fixant l'organisation et le contenu de la formation d'adaptation à l'emploi des membres du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers

21/08/2013

Ce texte « organise la formation d'adaptation à l'emploi des membres du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers ». Cette formation permet « l'acquisition et le développement des compétences » nécessaires à l'exercice des fonctions qu'ils exercent dans les établissements relevant de la fonction publique hospitalière. Le dispositif comprend trois modules (cadre d'exercice en établissement de santé, techniques de management et de communication, et connaissances techniques spécifiques), et donne lieu à la délivrance d'une attestation de suivi de formation. Le programme est fixé en annexe. Il entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2014.